

# Contrat de sauveteur

Il arrive parfois qu'un fournisseur d'activités externe ne soit pas capable de fournir des sauveteurs certifiés pour une activité aquatique. Dans ces cas, et seulement avec l'approbation du fournisseur d'activités externe, les écoles ou les divisions scolaires peuvent embaucher un sauveteur certifié.

Il est recommandé que le sauveteur embauché remplisse le contrat de sauveteur PDF. Une copie du contrat soit conservée par l'école/la division scolaire et un autre par le sauveteur.